

De bonnes raisons à la taxe sur le CO₂

La Suisse a fait de bons progrès en matière de réduction des gaz à effet de serre. Néanmoins, les objectifs fixés et les engagements pris à cet égard ne pourront pas être atteints par des mesures volontaires. La loi sur le CO₂ prévoit dans ce cas une taxe comme incitation financière à prendre des mesures de réduction supplémentaires : les économies de CO₂ sont récompensées.

Avec sa taxe sur le CO₂, la Suisse est en bonne compagnie en politique climatique. Nombre de pays d'Europe ont pris des dispositions semblables pour abaisser leurs émissions et économiser l'énergie. Les mesures de réduction procurent encore d'autres avantages ! Elles rendent par exemple moins dépendants du pétrole provenant de régions instables et moins de milliards partent à l'étranger.

La Suisse aussi subit les changements climatiques ! Il faut agir à contre. C'est pourquoi l'OCC recommande d'approuver la taxe sur les combustibles proposée par le Conseil fédéral et d'en accepter le montant.

Le climat change aussi en Suisse

La Suisse aussi subit les effets des changements climatiques. Au cours du 20^e siècle, les températures ont fortement augmenté dans notre pays. Il fait aujourd'hui environ 2°C de plus qu'il y a cent ans, indiquent les mesures de températures à long terme (figure 1). Le réchauffement s'est accentué depuis le début des années 1980. Il est dû principalement aux gaz à effet de serre (avant tout au CO₂) générés par les activités humaines.

Les glaciers apportent un témoignage impressionnant des changements climatiques (figure 2) : ils ont diminué de plus de la moitié depuis 1850. Pendant l'été caniculaire de

2003, les glaciers des Alpes ont perdu encore 5 à 10% de leur volume résiduel. Les plus fortement touchés sont les petits glaciers, dont la plupart auront disparu d'ici 2050. Le tourisme perdra ainsi un pôle d'attraction majeur.

Des événements climatiques extrêmes font des ravages en Suisse. La canicule de 2003 y a entraîné la mort d'un millier de personnes et causé pour 500 millions de francs de dommages à l'agriculture. Les pluies diluviennes d'août 2005 ont laissé derrière elles une image de désolation dans de grandes parties du pays. Les premières estimations chiffrent les dommages à plus de 2 milliards. Selon les modèles du climat, de tels événements extrêmes surviendront plus fréquemment à l'avenir.

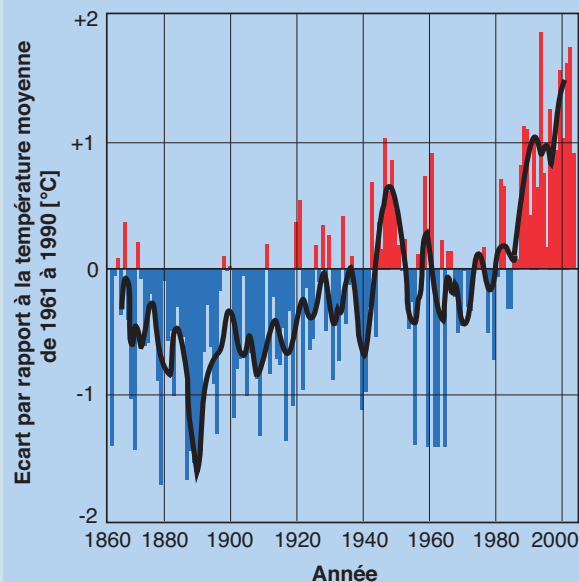


Figure 1 : La température est montée d'env. 2°C pendant le siècle passé en Suisse. Le réchauffement s'est intensifié depuis le début des années 1980. La figure montre l'écart de température par rapport à la moyenne météorologique (température moyenne de 1961 à 1990). Les années les plus froides sont en bleu, les plus chaudes en rouge. La courbe noire montre l'évolution de la température à Bâle, Berne, Genève et Zurich. (Source : MétéoSuisse)

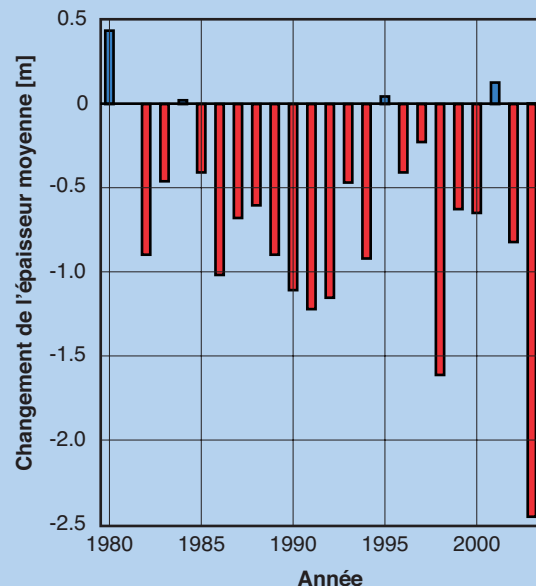


Figure 2 : Depuis le début des années 1980, les glaciers ont perdu à peu près un quart de leur volume. La perte de masse a été particulièrement spectaculaire pendant l'été caniculaire de 2003. La figure montre le changement moyen de l'épaisseur moyenne de neuf glaciers des Alpes (accroissement en bleu, diminution en rouge). (Source : World Glacier Monitoring Service)

Effet incitatif de la taxe sur les combustibles

La Suisse participe depuis longtemps à la protection internationale du climat. En 2004, elle a ratifié le Protocole de Kyoto et s'est engagée ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le Protocole de Kyoto est un important premier pas dans la lutte contre les changements climatiques.

La Suisse aimerait satisfaire les obligations de réduction du Protocole de Kyoto avec la loi sur le CO₂. Mais il est d'ores et déjà évident que les objectifs de réduction seront manqués de 0.9 millions de tonnes de CO₂ par an pour les combustibles et de 2.6 millions de tonnes de CO₂ par an pour les carburants. Dans un tel cas, la loi sur le CO₂ prévoit d'introduire une taxe comme incitation financière à des mesures de réduction supplémentaires. Le Conseil fédéral ne veut d'abord prélever une taxe que sur les combustibles, tandis que le centime climatique sera mis à l'essai pour les carburants.

La taxe sur le CO₂ est un instrument classique de l'économie de marché. A l'opposé de la volatilité à court terme du cours du pétrole, elle donne un signal stable à long terme au niveau des prix. Son application à longue échéance est une condition importante de son effet incitatif. Son produit est redistribué à la population et à l'économie. La taxe sur le CO₂ incite doublement à investir dans l'efficacité énergétique – par l'augmentation à long terme du prix des combustibles et par le mécanisme de redistribution : on économise sur les dépenses énergétiques et on tire profit de la redistribution.

Tableau : Effet de la taxe sur le CO₂ appliquée au mazout pour une famille de quatre personnes et un ménage de deux personnes. (Source: DETEC)

	Famille de quatre personnes, logement de 150 m ² , chauffage au mazout, température ambiante de 21°C	Ménage de deux personnes, logement de 120 m ² , chauffage au mazout, température ambiante de 23 °C
Frais de chauffage sans taxe sur le CO ₂	663.- CHF	1'090.- CHF
Taxe sur le CO ₂	146.- CHF	241.- CHF
Redistribution	200.- CHF	100.- CHF
Bilan	+ 54.- CHF	- 141.- CHF

Economiser le CO₂ est payant

...pour les familles

La taxe sur le CO₂ suit le principe du pollueur-payeur : qui consomme beaucoup paye ; qui consomme peu profite de la redistribution. Elle est donc une incitation aussi pour les privés, dans l'utilisation domestique d'énergie de chauffage.

La comparaison suivante illustre cette situation (cf. tableau) : pour une consommation moyenne de mazout (température ambiante de 21°C), une famille de quatre personnes dans un logement de 150 m² tire un avantage d'environ 50.- CHF par an de la taxe sur le CO₂, compte tenu de la redistribution ; pour une consommation supérieure à la moyenne (température ambiante de 23°C), un ménage de deux personnes paie en revanche 140.- CHF de plus par an du fait de la taxe ; même si les montants redistribués sont modestes, la taxe permet d'économiser de l'argent par une utilisation efficace de l'énergie de chauffage.

...et pour les entreprises

Pour les entreprises, la taxe sur le CO₂ est une incitation à utiliser l'énergie de façon efficace.

Les entreprises peuvent se libérer de cette taxe si elles s'engagent devant la Confédération à limiter rigoureusement leurs émissions de CO₂. Ces entreprises peuvent recourir aux mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto pour acheter ou vendre des droits d'émission sur le marché.

Les entreprises qui ne prennent pas un tel engagement doivent payer la taxe sur le CO₂ et se voient redistribuer un montant en proportion de leur somme de salaires. Un excédent de coûts peut être compensé par des économies de combustible. Des investissements pour améliorer l'efficacité énergétique sont amortis plus rapidement grâce à la taxe d'incitation.

Les entreprises suisses qui œuvrent depuis longtemps et avec succès à améliorer leur efficacité énergétique et qui ont fait des investissements en ce sens prônent la taxe sur le CO₂.

En bonne compagnie

La Suisse ne fait pas cavalier seul en introduisant une taxe sur le CO₂. La Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la Hollande, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne prélèvent déjà des taxes incitatives sur le CO₂ ou les énergies fossiles. La charge fiscale sur le mazout est deux à cinq fois plus faible en Suisse que dans les pays voisins ; c'est l'une des plus basses de l'OCDE. Une taxe sur le CO₂ pour les combustibles ajuste nos bas prix sur le niveau européen.

Depuis le début de 2005, le système de marché des émissions (EU-ETS) règle en Europe le marché des droits d'émission entre entreprises. Quelque 15'000 d'entre elles se sont vu attribuer un quota annuel de certificats d'émission. Si leurs émissions dépassent les droits qui leur sont octroyés, elles doivent couvrir cet excédent par l'achat de certificats supplémentaires. La demande étant en hausse, le prix d'une tonne de CO₂ dans l'EU-ETS a sensiblement augmenté (figure 3). Il était en gros de 7€ en janvier 2005 et déjà de 29 € en juillet. Indépendamment des économies sur les coûts de l'énergie, des mesures de réduction coûtant moins de 29 € par tonne de CO₂ sont payantes pour les entreprises.

La mise en œuvre de la loi suisse sur le CO₂ dans le secteur économique repose sur un principe semblable au système européen. Le 23 mars 2005, le Conseil fédéral a décidé de prélever sur les combustibles une taxe de 35

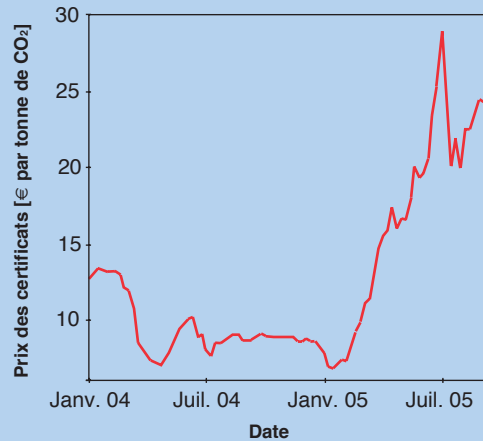


Figure 3: Depuis le début du système européen de marché des émissions en janvier 2005, le prix des certificats a fortement augmenté. (Source : Point Carbon, Carbon Market Europe, juillet 2005)

CHF (env. 23 €) par tonne de CO₂. Les entreprises suisses ont le choix entre payer la taxe pour la totalité de leurs rejets de CO₂ ou s'engager vis-à-vis de la Confédération à limiter leurs émissions de CO₂ et être ainsi exemptées de la taxe. Des objectifs de réduction ont été fixés jusqu'ici pour quelque 900 entreprises. Indépendamment de cela, des mesures de réduction coûtant moins de 35 CHF par tonne de CO₂ sont payantes.

La protection du climat procure des avantages additionnels

Indépendamment de leur effet contre les changements climatiques, les mesures de réduction des émissions de CO₂ offrent de nombreux avantages additionnels chez nous en Suisse, dont notamment :

- une amélioration de la qualité de l'air : les mesures de réduction des émissions de CO₂ diminuent en même temps les rejets de polluants locaux (oxydes d'azote, poussière fine etc.).
- une amélioration de la santé : une meilleure qualité de l'air permet d'éviter des effets nocifs pour la santé (maladies respiratoires et circulatoires, cancer du poumon etc.) et d'abaisser ainsi les coûts de la santé de plusieurs centaines de millions de CHF.
- des impulsions pour l'économie : du fait qu'ils entraînent une diminution des coûts de l'énergie, la plupart des investissements dans l'efficacité énergétique sont rentables. Ils ont en outre un effet positif sur l'emploi.
- une moindre dépendance face au pétrole et une réduction des flux financiers vers l'étranger (voir ci-dessous).



Figure 4 : En gros 70% des réserves conventionnelles de pétrole se trouvent dans l'« ellipse stratégique ». (Source : Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe, Hanovre)

Très dépendant de régions de crise

A fin 2004, les réserves conventionnelles de pétrole étaient estimées à 159 milliards de tonnes, dont en gros 70% dans ce qu'on appelle l'ellipse stratégique (figure 4). Les pays détenant les plus grandes réserves sont l'Arabie saoudite (35.6 Mrd de t), l'Iran (18 Mrd de t), l'Irak (15.6 Mrd de t), le Koweït (13.8 Mrd de t) et les Émirats arabes unis (13.3 Mrd de t).

Au cours des années passées, de nombreuses guerres ont eu lieu dans l'ellipse stratégique. En réduisant sa consommation de pétrole, notre pays devient moins dépendant de ces régions politiquement instables. Cela rend notre économie plus sûre.

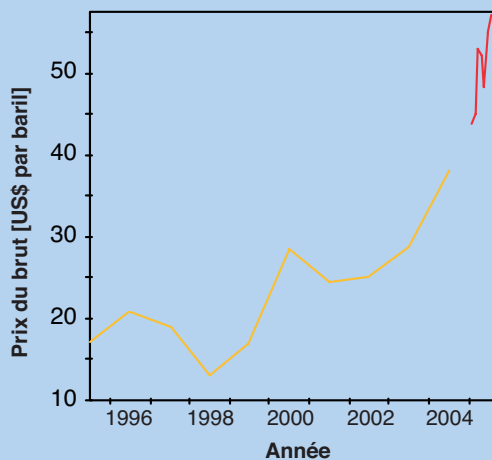


Figure 5 : Le prix du brut a fortement augmenté depuis 1995 (courbe jaune : moyennes annuelles ; courbe rouge : moyennes mensuelles). Le prix du baril dépassait 60\$ en août 2005. (Source : Union pétrolière)

10 milliards de francs partent à l'étranger

Ces dernières années, les prix du pétrole ont fortement augmenté (figure 5). Ainsi toujours plus d'argent part à l'étranger.

En 2001, la Suisse a importé 13.7 millions de tonnes de brut et de produits pétroliers, qui lui ont coûté 5.6 milliards de CHF. Depuis lors, le prix du brut a plus que doublé. Ce sont donc aujourd'hui en gros 10 milliards de CHF qui partent à l'étranger pour la même quantité. Cet argent fait défaut au pays pour investir dans l'éducation, la recherche et les énergies renouvelables.

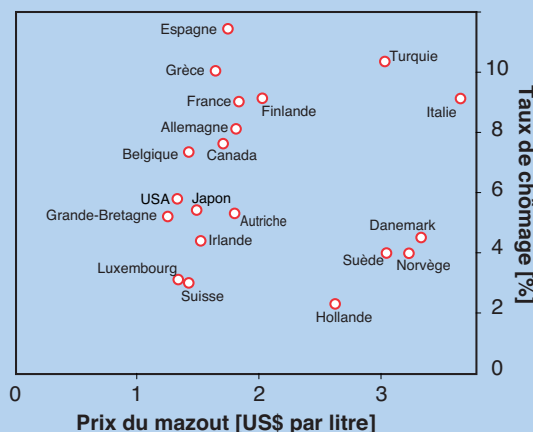
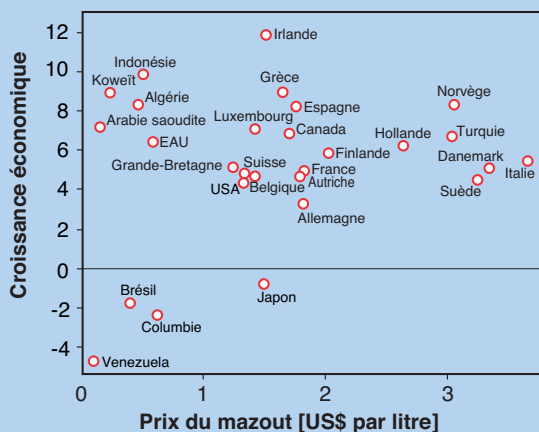


Figure 6 : En comparaison internationale, le prix du mazout n'est lié ni à la croissance économique (à gauche), ni au taux de chômage (à droite). (Valeurs moyennes 1999-2004 ; sources : Energy Information Administration, Banque mondiale, Human Development Report, OCDE)

Pas d'influence sur la croissance

On suppose souvent qu'un renchérissement des produits pétroliers nuit à la croissance économique, augmente le chômage et est anti social. Une comparaison entre les pays les plus importants montre que ces craintes sont infondées.

En comparaison internationale, les prix des produits pétroliers n'ont pas d'influence sur la croissance des pays ; nombre de pays où le prix du mazout est supérieur à la moyenne ont un taux de croissance élevé (figure 6, à gauche). Le chômage non plus ne dépend pas du prix des produits pétroliers ; nombre de pays ont peu de chômage en dépit de prix du mazout élevés (figure 6, à droite).